

(Légende en page 2)

# BULLETIN

de la Classe  
de l'Industrie et  
du Commerce

## DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

Débat public en l'Athénée,  
le 3 avril 1978, à 20 h. 30  
avec la participation de :

**M<sup>me</sup> Denise BINDSCHEDLER-ROBERT**

Prof. à l'I.U.H.E.I., Genève

**M. Otto FISCHER**

Conseiller national  
Directeur de l'U.S.A.M., Berne

**M. Georges-Henri MARTIN**

Rédacteur en chef de la Tribune de  
Genève

**M. l'Ambassadeur  
Bernard TURRETTINI**

ancien Observateur de la Suisse  
à l'O.N.U., New York.

Modérateur :

Paul A. LADAME.

# L'ONU...

# ... ET LA SUISSE ?

## N° 4

156<sup>e</sup> ANNÉE - AVRIL 1978

Le numéro: 5.— fr.

Abonnement de 10 numéros: 40.— fr

Paraît le premier lundi du mois

La Société des Arts de Genève,  
fondée en 1776, comporte trois Classes:  
Agriculture, Beaux-Arts,  
Industrie et Commerce.

Son siège est au Palais de l'Athénée,  
2, rue de l'Athénée, CH-1205 Genève,  
tél. (022) 20 41 02.

Éditeur responsable:

Paul A. Ladame, Président de la Classe.



Patek Philippe.  
Parce qu'au sommet, il n'y a de place  
que pour un nom.

*La Direction du*

# CRÉDIT SUISSE

*apporte ses félicitations et ses vœux*

*à la*

*Classe de l'industrie et du commerce*

*de la*

# SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE



---

CREDIT SUISSE  
CS

# PROCHAINES MANIFESTATIONS

le 1er mai 1978 :      R E V O L U T I O N    D A N S    L ' I M P R I M E R I E

=====

Grand débat public en l ' Athénée,  
avec la participation de :

- M. Etienne BRAILLARD, maitre imprimeur ,
- M. Oscar HIESTAND, secrétaire central, Fédération suisse des typographes ,
- Mme Annette KAPLUN, femme d'imprimeur ,
- M. Jean-Claude NICOLE, éditeur ,
- et le fidèle et attentif public de la Classe.
- Modérateur : Paul LADAME .

-----oooOooo-----

le 19 juin 1978 :

A S S E M B L E E      G E N E R A L E

=====

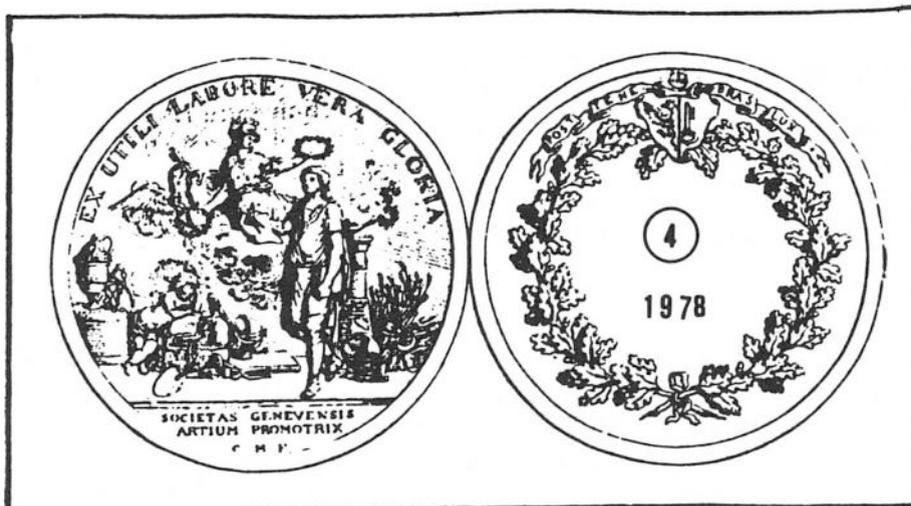
d e   l a

C L A S S E   D E   L ' I N D U S T R I E   E T   D U   C O M M E R C E

=====

- Rapport du président sortant ,
- Rapport du trésorier ,
- Rapport des vérificateurs des comptes ,
- Election du Bureau pour l'exercice 1978-79 ,
- Election du président pour 1978-79 ,
- Divers et propositions individuelles .

-----oooOooo-----



(Ce frontispice est repris du premier "Précis sur l'Origine, le But ; et le Régime de la Société établie à Genève pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture --- 1778". )



## ÉDITORIAL

D'aucuns m'ont reproché d'organiser maintenant déjà un débat en l'Athénée à propos de l'éventuelle adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. " C'est trop tôt ", m'ont-ils dit, " le grand débat public à ce sujet n'aura lieu que dans une année ou deux. " Bien sûr. Mais, à ce moment-là je ne serai plus président de la Classe de l'Industrie et du Commerce et n'aurai donc plus l'occasion d'organiser un tel débat.

Il se trouve cependant que celui-ci entre tout naturellement dans le cadre des manifestations de l'exercice 1977 - 1978, dont la ligne était claire : examen critique de l'économie suisse, et donc genevoise, pour commencer ; puis examen de son pilier social, la Paix du Travail ; puis examen de quelques domaines particulièrement délicats : l'énergie, aujourd'hui et en l'an 2000 ; les banques en question, au lendemain de Chiasso . Il y a un mois, c'est la position de la Suisse face à l'Europe ( et quelle Europe ? ) que nous avons examinée. Maintenant, c'est sa position face à l'Organisation mondiale. Tout cela est parfaitement logique.

Par ailleurs, s'il n'est certes jamais "trop tard pour bien faire", on ne voit pas non plus pourquoi ce serait "trop tôt ". La question de l'adhésion de la Suisse à l'ONU est d'une telle importance que, le plus tôt elle sera examinée sous tous ses aspects et le mieux cela vaudra. Car, tant que nous demeurons en dehors de l'Organisation, nous savons exactement où nous en sommes ; nous connaissons les avantages et les inconvénients de cette situation. Mais lorsque nous y serons entrés, il sera trop tard pour dire " nous n'avons pas voulu ça " et bien difficile d'en ressortir.

Dans ce Bulletin, les quatre personnalités qui ont bien voulu accepter de participer au débat du 6 mars en l'Athénée, mettent noir sur blanc les principaux arguments qui étayaient leur prise de position. L'ambassadeur Bernard TURRETTINI, ancien Observateur de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, montre, de l'intérieur, pourquoi il est favorable à notre adhésion. Le rédacteur en chef de la Tribune de Genève, M. Georges-Henri MARTIN, qui a été correspondant accrédité à l'ONU, est non moins favorable. En revanche, le Conseiller national Otto FISCHER, Directeur de l'Union suisse des Arts et



métiers, à Berne, est résolument opposé à une telle adhésion, alors que Madame Denise BINDSCHEDLER-ROBERT, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, est infiniment plus nuancée que les uns et les autres. De la juxtaposition des thèses ainsi rédigées, il ressort que le problème qui sera soumis au peuple suisse, pour une votation qui engagera pour longtemps l'avenir de notre pays, paraît singulièrement complexe.

En lisant ces articles, où, avec une égale bonne foi, sont exprimés des points de vue diamétralement opposés, je me vois projeté, par la pensée, à Manhattan, il y a trente-deux ans. La scène est un des salons enfumés du University Club. Les acteurs sont William RAPPARD, le maître genevois, et Paul-Henri SPAAK, président de la première Assemblée générale de l'ONU. Ils sont tous les deux installés dans de profonds fauteuils de cuir. Spaak fume des cigarettes à la chaîne. Rappard tète sa pipe en ambre blanc. Je remplis les verres et j'écoute. Ils parlent de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Voici ce qu'a dit Rappard :

" L'article 43 de la Charte de San Francisco (voir p.6, Réd.) est absolument incompatible avec la politique de neutralité de la Suisse. Le Conseil fédéral serait heureux d'avoir un arrangement comme celui qui avait été obtenu de la Société des Nations en 1920. C'est la seule chance d'avoir, éventuellement, un vote favorable du peuple suisse..."

Spaak : " C'est exclu. "Uncle Joe" (Staline, Réd.) ne voudra jamais. Il n'a pas oublié le discours de Motta contre l'admission de l'URSS à la S.d.N. Mais il y a des clauses échappatoires..."

Rappard : " Je ne crois pas que le peuple suisse goûtera cela. Tout dépend de la définition qu'il donnera du verbe "s'engager" = sich verpflichten". S'il la prend au pied de la lettre, dans le sens "contracter un engagement", " se lier par une promesse", il est clair que l'article 43 empêche toute adhésion."

Spaak : " Oui, mais, il y a les "accords spéciaux". Votre gouvernement peut les traîner en longueur..."

Rappard : " Pas indéfiniment ! "

Spaak : " Bon ! Alors il y a la ratification " selon les règles constitutionnelles ". Cela veut dire, chez vous, le vote des Chambres, éventuellement un référendum, un vote populaire...Voilà vos clauses échappatoires ! "

Rappard : " J'ai regardé le dictionnaire. "Clause échappatoire = moyen adroit ou détourné de se tirer d'embarras ". C'est bien cela qui m'embarrasse ! Il s'agit de convaincre le peuple suisse qu'un engagement n'en est pas un, qu'une promesse n'en est pas une, et cela précisément dans le cas d'un article vital du chapitre VII de la Charte, intitulé " ACTION EN CAS DE MENACE CONTRE LA PAIX, DE RUPTURE DE LA PAIX ET D'ACTE D'AGRESSION ". C'est à une telle action que notre pays refuserait de se joindre, grâce à une clause échappatoire ? C'est de la mauvaise foi. On ne fera jamais avaler cela à notre peuple."

Spaak : " Ce n'est peut-être pas de la bonne foi, je vous l'accorde. Mais la politique est l'art du possible..."

-----ooOoo-----

C'était en 1946. Rappard et Spaak sont morts tous les deux. La Suisse n'est toujours pas membre de l'ONU.

On me dit que les circonstances ont changé. Vraiment ? Je ne demande qu'à être convaincu .

Paul LADAME

# LA SUISSE FACE AU CARACTÈRE UNIVERSEL DES NATIONS UNIES

par l'ambassadeur Bernard TURRETTINI



La parution, en juin de l'année dernière, du troisième rapport du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, suivies des débats parlementaires à ce sujet, constitue une étape importante de l'évolution de notre politique étrangère.

En effet, pour la première fois, le Conseil fédéral y exprime nettement sa conviction qu'une adhésion de la Suisse à l'ONU est souhaitable. Ses vues viennent d'être approuvées, aussi bien par le Conseil national que par le Conseil des Etats, à de confortables majorités. Le Gouvernement pourra choisir ultérieurement le moment où il proposera aux Chambres fédérales de soumettre la question au peuple et aux cantons.

*Handwritten signature of Bernard Turrettini*

Un grand pas en avant vient donc d'être franchi dans la direction d'une adhésion de notre pays aux Nations Unies. Le plus difficile reste cependant à faire. Il va, en effet, s'agir de

convaincre le peuple suisse, qui sera finalement appelé à se prononcer sur la question, qu'en restant en dehors de l'Organisation mondiale, notre pays nuit, à long terme, à ses intérêts permanents. Le but de ce court article est de démontrer que tel serait le cas.

Pour cela, jetons rapidement un regard en arrière. A l'origine, l'ONU était essentiellement une organisation issue des traumatismes de la Deuxième guerre mondiale. Elle ne comptait, en 1945, que 51 Etats membres et disposait d'un budget inférieur à 20 millions de dollars. Aujourd'hui, soit 33 ans plus tard, elle se compose de 149 membres et son budget s'élève à près de 500 millions de dollars. Ces chiffres, à eux seuls, indiquent l'ampleur de la mutation intervenue, aussi bien dans la composition de l'Organisation que dans l'étendue des tâches et des activités qui lui sont assignées. Aujourd'hui, l'ONU peut être considérée comme universelle. Seul reste ouvert, à part le nôtre, le cas des deux Corées et de quelques mini-Etats. Parallèlement s'est développée ce que l'on pourrait appeler l'universalité de ses tâches. Celles-ci ont pris une ampleur sans précédent dans l'histoire et s'étendent à un nombre toujours plus grand de secteurs de la vie des peuples.

En dehors du domaine proprement politique, l'effort entrepris dans les domaines économique, social, juridique, scientifique et technique ; dans celui des droits de l'homme, de l'environnement, naturel et humain, de la science et de la technique, prend de plus en plus un caractère global. L'ONU est de-

Bernard TURRETTINI est né à Paris, le 25 juillet 1911. Etudes primaires et secondaires à Genève. Licencié en droit de l'Université de Genève, 1935. Master of Business Administration, Harvard Business School, 1938. Département politique fédéral dès novembre 1940. Postes à Rio de Janeiro, Casablanca, Alger, Paris, Washington et Berne. 1961, Ambassadeur au Vénézuéla, à Panama, à Trinidad et Tobago. 1966, Observateur à l'ONU. 1974, Ambassadeur de Suisse à Stockholm.

venue le lieu par excellence où s'expriment l'ensemble des diverses tendances politiques, économiques et sociales d'un monde plus complexe et, en même temps plus solidaire que jamais dans son histoire. Elle est la tribune, à la fois du dialogue et de l'affrontement, où tente de se former, par delà des crises successives, un équilibre nouveau des forces. Ce lieu, il faut le répéter, en dépit des apparences parfois contraires, demeure indispensable. Car, sur le plan universel qui nous occupe, il n'en est pas d'autre et, en obligeant au contact et à la consultation, il permet d'atténuer, parfois d'absorber, les crises politiques. Il offre un cadre toujours disponible de négociation, voire d'intervention immédiate pour le maintien de la paix. (Les casques bleus au Proche Orient ont pu, en 1973, être envoyés sur place en quelques heures.)

Mais l'institution, il ne faut jamais l'oublier, n'est qu'un instrument dans les mains des Etats membres, dont la volonté seule en détermine l'efficacité. Cette observation m'amène à souligner la double erreur communément commise, consistant d'une part à croire que l'ONU peut tout et, d'autre part, à lui reprocher de ne rien faire. Une entreprise aussi vaste et aussi complexe ne peut pas prétendre à la perfection, malgré la motivation de la majorité de ses cadres.

Ceci dit, le caractère global de l'effort entrepris par l'ONU pour s'efforcer de résoudre les problèmes de l'ensemble du monde, a pour conséquence logique qu'un Etat non-membre est privé de s'exprimer là même où s'élaborent et se prennent les décisions affectant finalement l'orientation de tout le système des Nations Unies. L'Etat non-membre se trouve ainsi placé devant des faits accomplis, des options déjà prises, sur lesquelles il n'aura pu exercer aucune influence directe.

La question qui se pose dès lors est de savoir si la Suisse peut, dans ces conditions, continuer à défendre ses intérêts d'une manière satisfaisante, sans adhérer à l'ONU. J'en doute fort ! A mon avis, il est inconcevable que notre pays puisse rester, sans dommage pour son avenir, à l'écart d'une organisation universelle qui, malgré ses imperfections, poursuit un but qui nous est cher et auquel nous avons toujours espéré pouvoir collaborer : soit l'établissement d'un monde meilleur, par le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le fait d'être un Etat non-membre ne cadre d'ailleurs pas avec l'universalité de nos relations internationales, considérées comme le corollaire de notre neutralité.

Le Conseil fédéral est très clair à ce propos. Il estime que la Suisse court le risque d'avoir de plus en plus de peine à défendre de manière satisfaisante sa position dans le monde, en restant en dehors de l'ONU. En tous cas, une coopération réduite, comme la nôtre, aux seules activités dites " techniques " suffira de moins en moins à un pays résolu à jouer pleinement son rôle sur la scène internationale.

Le seul véritable obstacle qui pourrait encore aller à l'encontre de notre adhésion à l'ONU est celui de notre politique de neutralité. Il est bien évident qu'il n'est pas question d'y renoncer, ni même d'en atténuer la portée, comme ce fut le cas en 1920, au moment où nous sommes entrés à la Société des Nations. C'est d'ailleurs la volonté de maintenir à tout prix notre neutralité intégrale qui fut à l'origine de la décision de ne pas demander notre adhésion en 1946, peu après la création de l'Organisation.

Mais, depuis lors, l'expérience a montré que la qualité de membre à part entière d'autres pays neutres, tels que la Suède, la Finlande, l'Autriche, n'avaient pas diminué la crédibilité de leur neutralité, ni les avaient empêchés de participer pleinement aux activités de l'ONU, bien au contraire. De plus, en accueillant les Etats neutres, l'ONU a reconnu de facto la neutralité et son rôle spécifique. D'ailleurs, aucun Neutre, membre de l'ONU, ne s'est jamais trouvé dans une situation où il aurait eu à choisir entre les obligations que

lui imposent la Charte et les exigences de sa propre politique de neutralité. En fait, la Suède ( à deux reprises ), l'Autriche et la Finlande, ont même siégé au Conseil de Sécurité et y jouèrent un rôle aussi actif qu'utile.

Reste la question du Chapitre VII de la Charte, prévoyant des sanctions militaires et économiques à l'égard d'un Etat-membre en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression. Là encore, du fait du droit de veto dont disposent les membres permanents du Conseil de Sécurité, ce système de sécurité collective est resté pratiquement lettre morte. De toute manière, un Etat-membre ne serait astreint à participer à des sanctions militaires qu'en vertu d'un accord qu'il concluerait avec le Conseil de Sécurité, suivi de sa ratification selon ses règles constitutionnelles ; ce qui revient à dire que le danger d'être obligé d'appliquer des sanctions militaires est non existant.

En revanche, en ce qui concerne des sanctions économiques, pour lesquelles la Charte ne prévoit pas d'échappatoire, un Etat non-membre, même neutre, ne peut que très difficilement ne pas tenir compte d'une telle mesure. Je rappellerai, à ce propos, le cas de la Rhodésie, où la Suisse a été amenée à prendre des mesures destinées à empêcher que notre pays ne serve de plaque tournante au commerce extérieur rhodésien. D'ailleurs, l'Article 2, paragraphe 6 de la Charte, peut faire en sorte qu'un Etat non membre des Nations Unies agisse conformément aux principes de l'Organisation, dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Je ne vous cacherai pas qu'à New York, la situation actuelle de notre pays, dans cette enceinte où siègent tous les pays du monde, a quelque chose d'anachronique et même de ridicule. Cette position, mal déterminée, sans statut juridique, tolérée simplement par l'Organisation, notre observateur pourrait à la rigueur continuer à la supporter. Mais, ce qu'il y a de beaucoup plus grave et plus préjudiciable pour notre pays, c'est que les conditions dans lesquelles il a à exercer son mandat deviennent d'année en année plus difficiles, ceci non seulement en raison de sa position isolée, mais aussi parce que les Nations Unies traitent d'un nombre croissant de problèmes où des intérêts suisses sont en jeu et sur lesquels nous devrions pouvoir nous prononcer. Or, tel n'est pas le cas et il est indéniable que, si cette situation se prolonge encore longtemps, la défense des intérêts suisses en souffrira. En adhérant à l'ONU, nous serons en mesure de remédier à cet état de choses, tout en défendant, au sein de l'Organisation et dans tous les domaines, les positions que nous jugerions justes, sans pour autant mettre en cause notre politique de neutralité.

Pour conclure, maintenant qu'il a été démontré par plus de trente ans de pratique, que non seulement la participation de pays neutres aux activités de l'ONU lui confère un apport moral très valable, sans que jamais cette neutralité n'ait été remise en cause et que, d'autre part, l'Organisation des Nations Unies est animée d'une vocation universelle, plus aucune raison valable ne peut être invoquée par notre pays pour ne pas y participer à part entière.

Aujourd'hui, chaque nation de notre globe doit avoir la possibilité de faire entendre sa voix aux Nations Unies. Dans l'interdépendance du monde actuel, la nôtre manque encore et c'est vraiment très regrettable. Il ne reste qu'à vivement souhaiter que le peuple suisse, qui prend du temps pour se déterminer lorsqu'il s'agit de décisions importantes, réalisera finalement qu'une adhésion de la Suisse aux Nations Unies est nécessaire, dans son intérêt bien compris ; et qu'il s'exprimera par un vote positif, lorsque la question lui sera posée.

B.T.

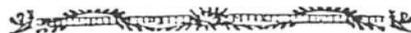
## L'ARTICLE 43 DE LA CHARTE



1. Tous les Membres des Nations Unies, afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de Sécurité, sur son invitation et conformément à un accord spécial ou à des accords spéciaux, les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2. L'accord ou les accords susvisés fixeront les effectifs et la nature de ces forces, leur degré de préparation et leur emplacement général, ainsi que la nature des facilités et de l'assistance à fournir.

3. L'accord ou les accords seront négociés aussitôt que possible, sur l'initiative du Conseil de Sécurité. Ils seront conclus entre le Conseil de Sécurité et des Membres de l'Organisation (...) et devront être ratifiés par les Etats signataires selon leurs règles constitutionnelles respectives.



CET ARTICLE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES  
EST-IL COMPATIBLE AVEC LA POLITIQUE DE  
NEUTRALITE DE LA SUISSE ?  
TOUT LE PROBLEME EST LA !

# NON À L'ADHÉSION DE LA SUISSE À L'ONU

par le Conseiller national Otto FISCHER



La Suisse doit-elle adhérer à l'ONU ou s'en abstenir ? La réponse à cette question est purement politique. Il s'agit, en fin de compte, de savoir si notre pays désire participer activement à la politique mondiale ou s'il veut demeurer à l'écart, fidèle à sa politique séculaire de petit Etat neutre.

En fait, il n'y a guère à discuter sur une décision politique de ce genre. Les arguments des partisans et des adversaires sont subjectifs : dans un cas, on veut l'adhésion de la Suisse à l'ONU, dans l'autre, on la rejette.

Voici néanmoins quelques commentaires sur les principaux arguments avancés par les partisans. Ils déclarent, tout d'abord, qu'il est "dans l'intérêt" de la Suisse d'adhérer à l'ONU, car elle pourrait y défendre directement son point de vue. Il est difficile d'imaginer de quelle manière nos intérêts nationaux seraient effectivement mieux défendus, si nous pouvions faire valoir notre opinion dans cette superbureaucratie. Jusqu'à aujourd'hui, aucun intérêt réel de notre pays n'a été méconnu parce que nous ne faisons pas partie de l'ONU. Au contraire. Notre participation impliquant des prises de position, il est évident qu'il en résulterait automatiquement des conflits. Le peuple suisse dans sa majorité n'accepterait pas que notre pays appuie certaines attitudes très partiales de l'ONU à l'égard des pays de l'Est, d'Israël, de la Rhodésie ou de l'Afrique du Sud, etc. Le délégué de la Suisse devrait donc s'abstenir de voter dans toutes les questions controversées et se limiter à plaider avec éloquence la cause de la paix mondiale et de la coopération pacifique. Si, au contraire, la Suisse accordait sa voix selon des critères de justice et d'équité, elle se brouillerait rapidement avec de très nombreux pays et sa neutralité en perdrait sa substance.



## CURRICULUM VITAE

Né le : 2 avril 1915, à Wald/Zurich  
 Formation : Etudes à Genève et Rome;  
 Dr ès sc. éc. de l'Université de Genève.  
 Carrière : Pendant la guerre, chef de Service au Contrôle fédéral des prix, à Montreux;  
 depuis 1948, Secrétaire général, puis Directeur de l'Union suisse des arts et métiers.  
 Conseiller national radical du canton de Berne depuis 1967.

## Neutralité intangible

On prétend aujourd'hui que l'adhésion de la Suisse à l'ONU serait possible en dépit de sa neutralité. Ceux qui l'affirment méconnaissent le sens profond de cette neutralité. Il ne s'agit pas d'une déclaration d'intention formelle, mais d'une attitude morale fondamentale. Elle consiste à nous tenir à l'écart de toute politique étrangère.

En d'autres termes, nous ne voulons influencer personne, mais nous n'acceptons pas non plus que des Etats étrangers ou des organisations internationales s'occupent de nos affaires.

Cette attitude politique fondamentale trouve son origine dans le Covenant de Stans, du 22 décembre 1481, où Nicolas de Flüe rappela aux Confédérés : "Vous n'êtes pas appelés à égaler la grandeur des puissances étrangères, mais vous êtes destinés à la paix à l'intérieur de frontières clairement délimitées." La défaite de Marignan a ensuite confirmé, en 1515, que la Suisse devait renoncer dorénavant à jouer un rôle dans la politique militaire européenne. 300 ans plus tard, le 20 mars 1815, les Puissances européennes reconnaissaient officiellement, au Congrès de Vienne, la neutralité perpétuelle de la Confédération helvétique.

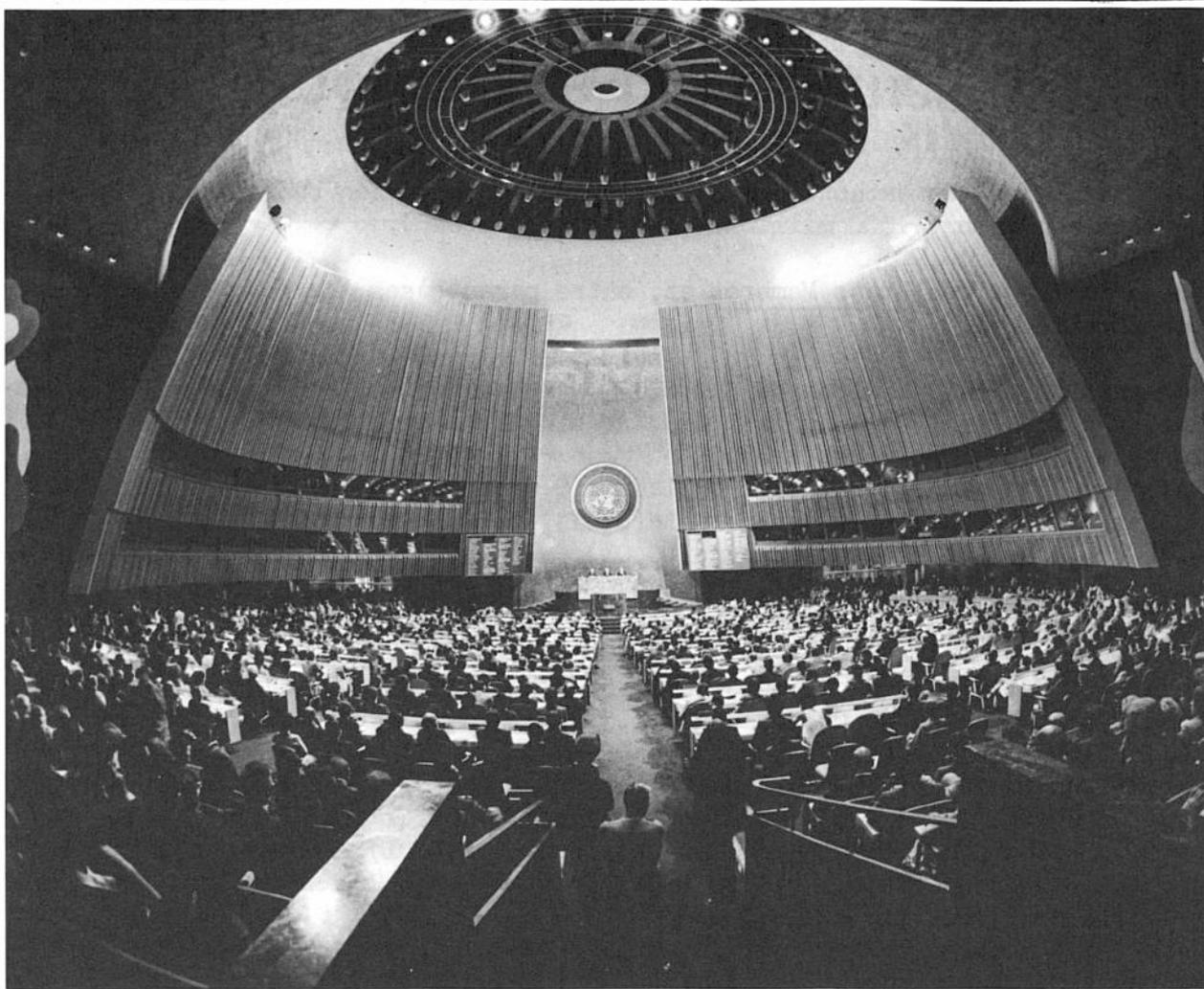
La neutralité signifie donc que notre pays se tiendra toujours, et dans tous les cas, à l'écart des affaires internationales et que toute atteinte portée au caractère absolu de cette neutralité ébranlerait nos principes fondamentaux. L'intermède de la Société des Nations doit être considéré aujourd'hui comme un avertissement : avec un enthousiasme aveugle, notre adhésion à la SDN a été décidée, le 16 mai 1920, par 416.870 voix contre 323.719, et ce n'est que par un véritable tour de force que nous avons réussi, peu avant la Deuxième Guerre Mondiale, en mai 1938, à reprendre notre neutralité mise en jeu avec tant de légèreté. Nous ne saurions aujourd'hui renouveler une tentative aussi risquée, et c'est pourquoi une adhésion de la Suisse à l'ONU est absolument exclue.

## Plus de réserve en politique étrangère

Il est notoire que notre économie et de nombreux autres domaines de notre existence doivent être ouverts au monde. Moins que tout autre pays, nous ne saurions devenir isolationnistes. Cela ne signifie cependant pas que nous devons participer à la formation de la politique internationale. Je critique donc énergiquement le Conseil fédéral et la majorité de l'Assemblée fédérale qui ont préconisé, avec une insistance grandissante au cours des dernières décennies, la participation de notre pays à toutes sortes d'institutions internationales. Dans le cas de l'ONU, seule la certitude que le peuple refuserait une adhésion a retenu nos autorités de la proposer.

La démocratie directe nous a ainsi préservés d'une démarche historique catastrophique. Il ressort, malheureusement, de nombreux exemples que le Conseil fédéral et le Parlement font peu de cas de l'opinion populaire, surtout en politique étrangère : en dépit du vote négatif sur le crédit à l'AID en 1976, des sommes toujours plus importantes sont consacrées à l'aide au développe-





La salle de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de l'ouverture de la dernière session. On remarque la place vide de la Suisse. Photo ONU.

ment, par le biais d'arrêtés fédéraux échappant au referendum. De même, l'adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Convention sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui limitent fortement notre souveraineté, n'auraient jamais été demandées si l'on avait dû procéder à une consultation populaire. Ces exemples, de même que la participation active de la Suisse à d'innombrables organisations internationales qualifiées de techniques, mais ayant, en réalité, un caractère nettement politique, montrent l'abîme qui sépare les autorités de la majorité populaire.

L'adhésion de la Suisse à l'ONU, comme d'ailleurs à la CEE, devra dépendre d'une décision du peuple et des cantons, puisqu'elle constituerait la limite extrême de notre engagement international. Il serait, en somme, souhaitable qu'un scrutin populaire ait lieu à bref délai sur cette question, afin que le monde, nos autorités aveuglées et la minorité des partisans se rendent définitivement compte que l'adhésion de la Suisse à l'ONU se heurte aux principes fondamentaux d'une Suisse authentique.

## CHIFFRES ET STATISTIQUES

L'Organisation des Nations Unies compte 149 membres. Son budget est de \$ 500 millions environ ( 1000 millions de francs suisses ).

Voici la liste des Etats Membres et, entre parenthèses, le pourcentage de leur contribution :

Afghanistan(0,01), Afrique du Sud(0,42), Albanie(0,01), Algérie(0,10), Allemagne, Rép.féd.d'(7,70), Angola(0,02), Arabie Saoudite(0,23), Argentine(0,84), Australie(1,54), Autriche(0,64), Bahamas(0,01), Bahreïn(0,01), Bangladesh(0,04), Barbade(0,01), Belgique(1,08), Bénin(0,01), Bhoutan(0,01), Birmanie(0,01), Bolivie(0,01), Botswana(0,01), Brésil(1,04), Bulgarie(0,14), Burundi(0,01), Canada(3,04), Cap-Vert(0,01), Chili(0,09), Chine(5,50), Chypre(0,01), Colombie(0,11), Comores(0,01), Congo(0,01), Costa Rica(0,02), Côte d'Ivoire(0,02), Cuba(0,11), Danemark (0,64), Djibouti(0,01), Egypte(0,08), El Salvador(0,01), Emirats arabes unis(0,07), Empire centrafricain(0,01), Equateur(0,02), Espagne(1,53), Etats-Unis d'Amérique(25,00), Ethiopie(0,01), Fidji(0,01), Finlande (0,44), France(5,82), Gabon(0,01), Gambie(0,01), Ghana(0,02), Grèce(0,35), Grenade(0,01), Guatemala (0,02), Guinée(0,01), Guinée-Bissau(0,01), Guinée équatoriale(0,01), Guyane, (0,01), Haïti(0,01), Haute-Volta(0,01), Honduras(0,01), Hongrie(0,33), Inde(0,68), Indonésie(0,14), Irak(0,08), Iran(0,40), Irlande(0,15), Islande (0,02), Israël(0,23), Italie(3,38), Jamahiriya arabe libyenne(0,16), Jamaïque(0,02), Japon(8,64), Jordanie(0,01), Kampuchea démocratique(0,01), Kenya(0,01), Koweït(0,15), Lesotho(0,01), Liban(0,03), Libéria(0,01), Luxembourg(0,04), Madagascar(0,01), Malaisie(0,09), Malawi(0,01), Maldives(0,01), Mali(0,01), Malte(0,01), Maroc(0,05), Maurice(0,01), Mauritanie(0,01), Mexique(0,79), Mongolie(0,01), Mozambique(0,02), Népal(0,01), Nicaragua (0,01), Niger(0,01), Nigéria(0,13), Norvège(0,45), Nouvelle-Zélande(0,26), Omen(0,01), Ouganda(0,01), Pakistan(0,07), Panama(0,02), Papouasie-Nouvelle-Guinée(0,01), Paraguay(0,01), Pays-Bas(1,42), Pérou(0,06), Philippines(0,10), Pologne(1,39), Portugal(0,19), Qatar(0,02), Rép. arabe syrienne(0,02), Rép. démocratique allemande(1,33), Rép. démocratique populaire lao(0,01), Rép. Dominicaine(0,02), Rép. socialiste soviétique de Biélorussie(0,41), Rép. soc. sov. d'Ukraine(1,53), République-Unie du Cameroun(0,01), Rép.-Unie de Tanzanie(0,01), Roumanie(0,24), Royaume-Uni (4,52), Rwanda(0,01), Samoa(0,01), Sao-Tomé-et-Principe(0,01), Sénégal(0,01), Seychelles(0,01), Sierra Leone(0,01), Singapour(0,08), Somalie(0,01), Souaziland(0,01), Soudan(0,01), Sri Lanka(0,02), Suède(1,24), Surinam(0,01), Tchad(0,01), Tchécoslovaquie(0,84), Thaïlande(0,10), Togo(0,01), Trinité-et-Tobago(0,03), Tunisie(0,02), Turquie(0,30), U.R.S.S.(11,60), Uruguay(0,04), Venezuela(0,39), Vietnam(0,01), Yémen(0,01), Yémen démocratique (0,01), Yougoslavie(0,39), Zaïre(0,02), Zambie(0,02).

Les Etats non membres sont appelés à contribuer au budget d'une demi-douzaine d'organisations et institutions. Voici leur liste et le pourcentage de leur contribution :

Liechtenstein(0,01), Monaco(0,01), Nauru(0,01), République de Corée(0,13), République démocratique de Corée(0,05), Saint-Marin(0,01), Saint-Siège(0,01), SUISSE(0,96), Tonga(0,01). (Source : ONU, A/RES/32/39.14/12/77)

## ADHÉSION: OUI, MAIS...

par Denise BINDSCHEDLER-ROBERT, professeur à l'IUHEI.



D. Bindschedler-Robert

Depuis des siècles, la Suisse s'est fait une règle de ne pas s'immiscer dans les querelles d'autrui. Or, aux Nations Unies, elle se trouvera au coeur de la mêlée.

Doit-on s'étonner que certains éprouvent quelques hésitations devant ce qui peut apparaître comme une volte-face ? Avouons que les Nations Unies ne leur facilitent pas les choses ...

Reconnaissons pourtant qu'il y a de bonnes raisons pour plaider aujourd'hui l'adhésion - la première et la plus importante à mes yeux étant l'universalité pratiquement atteinte par l'Organisation depuis que le gouvernement de la Chine populaire occupe le siège de la Chine (1971). A défaut d'une politique de rechange - qui nous aurait demandé quelques efforts d'imagination et pas mal d'esprit de sacrifice à l'égard du Tiers-monde, pour nous faire pardonner notre abstention -, il ne nous reste sans doute pas d'autre solution qu'à rallier l'ensemble de la communauté internationale.

J'admets aussi que la situation actuelle comporte pour la Suisse certains désavantages, dont il n'y a pas lieu du reste de se faire une idée excessive. Le principal de ces désavantages a été jusqu'à aujourd'hui l'activité "législative" des Nations Unies, dont les organes se sont à mainte reprise constitués en conférence de codification, empêchant ainsi la Suisse de prendre sa part de ces travaux, de grande importance pourtant pour elle aussi.

Mais je récuse ici le terme d'"isolement", parfaitement inadéquat pour caractériser la situation d'un pays qui est un des plus actifs dans les organisations internationales, qui participe à la plupart, qui abrite le siège européen des Nations Unies, qui est membre des nombreux organes subsidiaires créés par l'Organisation en matière de développement, membre entre autres du Conseil de l'Onudi, du Conseil d'administration du PNUD, dont le représentant présidait récemment l'assemblée de la CEE (Commission économique pour l'Europe), dont d'autres représentants ont, à deux reprises, été appelés à présider aux destinées de l'Unicef et à assumer les fonctions de Haut Commissaire pour les réfugiés. Et on pourrait compléter la liste.

Adhérer aux Nations Unies ? Oui, mais les yeux ouverts.

\* \* \*



Au fond, l'adhésion à une organisation de sécurité collective, qui est de plus et nécessairement une organisation politique, devrait signifier la renonciation à un statut de neutralité. En effet, dans une telle organisation les motifs mêmes qui ont présidé à l'adoption de ce statut n'existent plus : la protection de chaque membre est assurée par la solidarité de tous contre l'agresseur. "Un pour tous, tous pour un", voilà aussi une devise qui a quelque chose à dire aux Suisses.

Personne ne prétendra toutefois que cette image idéale corresponde, même de loin, à la réalité onusienne. Il suffit d'ouvrir un journal pour s'en convaincre. La situation politique mondiale peut être analysée aujourd'hui encore en termes de rapports de force et les questions politiques les plus importantes se traitent en dehors des Nations Unies; le conflit du Moyen-Orient en est un exemple typique. Les Nations Unies apparaissent au mieux comme un forum, mais aussi comme un instrument de la politique de la majorité qui domine l'organisation à une époque donnée. Les mécanismes de sécurité collective sont ainsi utilisés d'une manière sélective et parfois inattendue.

Des décisions et recommandations relevant<sup>du</sup> chap. VII de la Charte ont été prises par le Conseil de sécurité dans les cas suivants :

- affaire de Corée (condamnation de l'agression de la Corée du Nord, puis de la Chine, recommandation de faire usage du droit de légitime défense collective)
- affaire du Congo (utilisation de la force contre le Katanga par les Forces des Nations Unies)
- contre la Rhodésie (sanctions collectives non-militaires et blocus naval confié aux forces navales britanniques)
- contre le Portugal (invitation aux Etats à prendre des sanctions militaires)
- idem contre l'Afrique du Sud en rapport avec la Namibie.

Il est évident que sous cette forme occasionnelle le fonctionnement de la sécurité collective n'offre aucune garantie qui permettrait de renoncer à la neutralité permanente. Il y a là une perversion du système qui, de moyen de maintenir la paix, devient celui d'imposer une politique.

On se référera ici à l'analyse pénétrante à laquelle s'est livré le professeur Michel Virally dans son ouvrage "L'Organisation mondiale", Colin 1972, pp. 479 ss.

Donc, adhérer aux Nations Unies, oui, mais en maintenant la neutralité permanente.

Le Conseil fédéral n'envisage du reste pas de renoncer à cette neutralité, mais il me sera permis de placer différemment les accents, spécialement en ce qui concerne les sanctions et les modalités de l'adhésion.

Il est inutile d'épiloguer sur les sanctions militaires : on sait depuis toujours qu'en l'absence d'accord spécial la Suisse ne saurait être obligée d'y participer. Le coeur de la difficulté se trouve dans les sanctions non-militaires prévues à l'art. 41 de la Charte, ainsi que dans les conséquences qui peuvent s'attacher à la constatation - obligatoire par elle-même - de l'agression par le Conseil de sécurité, par exemple dans l'obligation générale de solidarité stipulée à l'art. 2, ch. 5.

Les diverses mesures mentionnées ci-contre et qui peuvent être décrétées par le Conseil de sécurité avec effet obligatoire pour tous les membres mettent en cause la neutralité parce qu'elles s'inscrivent dans un plan d'action

destiné à obliger une partie au conflit à céder. Toute participation constitue donc une intervention dans le conflit, intervention indirecte peut-être, mais intervention quand même. Il n'y a donc pas lieu de faire de subtiles distinctions entre les diverses catégories de mesures.

On notera par ailleurs que les fonctions de Puissance protectrice ne sauraient s'accommoder de la rupture des relations diplomatiques et que l'application des Conventions de Genève présuppose le maintien des communications en général entre États belligérants et États neutres, ainsi que de certaines relations économiques.

Art. 41.- " Le Conseil de sécurité peut décider quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée doivent être prises pour donner effet à ses décisions, et peut inviter les Membres des Nations Unies à appliquer ces mesures. Celles-ci peuvent comprendre l'interruption complète ou partielle des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes, postales, télégraphiques, radio-électriques, et des autres moyens de communication, ainsi que la rupture des relations diplomatiques."

On mentionnera, par ex., les dispositions suivantes de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre :

- Art. 8 sur les Puissances protectrices
- Art. 63 sur le transfert de fonds en faveur des prisonniers
- Art. 71 sur la correspondance
- Art. 72 sur les envois de secours
- Art. 123 sur l'Agence centrale de renseignement

La Suisse pourrait donc à l'occasion - pas très souvent, je le veux bien - se trouver dans la situation de devoir refuser de s'associer à certaines mesures, en principe obligatoires, ce qui n'ira pas toujours sans difficulté. Il est donc

indispensable que ses intentions soient clairement manifestées et les limites imposées par la neutralité - droit et politique-mentionnées sans ambiguïté. C'est pourquoi l'adhésion devrait s'accompagner en tout état de cause d'une déclaration claire et nette rappelant les obligations de la neutralité permanente et la volonté de la Suisse de s'y conformer.

On serait peut-être tenté de dénier tout intérêt à la question. Toutefois les Nations Unies sont un monde en pleine évolution et rien ne permet de préjuger de l'avenir. C'est pourquoi certaines précautions ne sont pas de trop. On peut fort bien imaginer des situations n'ayant rien de marginal par rapport à la Suisse et peut-être déjà esquisser une géographie politique des sanctions futures... Du reste, la neutralité est "une et indivisible", on ne saurait la débiter en tranches ni dans le temps ni dans l'espace. La nature des conflits évolue et la neutralité doit s'y adapter en s'inspirant de ses principes essentiels, et non pas abdiquer.

\* \* \*

C'est au sein de l'Assemblée générale surtout que la neutralité suisse sera mise à rude épreuve. Toutes les situations susceptibles de mettre la paix en danger peuvent y être discutées, les intérêts opposés s'y affrontent constamment.

Il est vrai qu'ailleurs aussi la Suisse se trouve en face de questions délicates, souvent les mêmes que celles qui occupent l'Assemblée générale. Mais dans les organisations spécialisées il est toujours possible de limiter la portée de la controverse en se référant aux buts spécifiques de l'organisation. Il en va différemment aux Nations Unies, dont la fonction principale est justement de traiter le fond de la question. Il n'y a donc pas de retranchement où s'abriter. La participation de la Suisse aux travaux de l'Assemblée sera donc dans une certaine mesure un saut dans l'inconnu. Et c'est un saut dans l'inconnu surtout peut-être pour le peuple suisse.

C'est ici que se pose la question : l'adhésion, oui, mais pour quoi faire ?

Des lignes de force se dégagent, bien sûr : l'attachement traditionnel de la Suisse au droit international et au règlement pacifique des différends, le souci d'objectivité qui en découle, la défense des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. En même temps, le refus de prendre parti dans les conflits et la volonté de prêter ses bons offices. Mais il y aura par ailleurs les pressions politiques, le climat passionné des assemblées, les marchandages...

Une politique claire, conséquente avec elle-même, consciente des difficultés et courageuse, refusant la facilité des majorités automatiques et supportant la frustration de certaines solitudes, une telle politique sera seule en mesure de constituer un apport positif pour l'organisation elle-même et d'assurer la crédibilité de notre neutralité, en même temps que de recueillir l'adhésion du peuple suisse.

# INTERDÉPENDANCE

par Georges-Henri MARTIN, rédacteur en chef de la Tribune de Genève.



1. Peut-être qu'au lendemain de la première guerre mondiale, ce fut une faute de ne pas s'apercevoir que l'affermissement de la paix, les règles nouvelles qu'on prétendait appliquer aux relations internationales, devaient reposer sur une coopération des esprits sans laquelle les malentendus profonds allaient renaître, le divorce des pensées s'affirmer, démentant l'espoir que nourrissaient les cœurs.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la trame des institutions internationales s'est beaucoup resserrée, et les rencontres d'intellectuels et de spécialistes ont contribué à un véritable dialogue mondial fondé sur l'interdépendance des nations. L'isolationnisme helvétique, mis en relief par le refus de participer à l'oeuvre d'édification de la paix des Nations Unies, n'a pas que des inconvénients politiques. Cet isolationnisme crée un malaise, en Suisse,

à la fois parmi les intellectuels et dans la jeunesse. On a de plus en plus de peine à accepter le concept que la Suisse est un cas spécial.

2. Il est possible qu'il convienne à la Confédération suisse de ne pas faire partie de l'organisation mondiale, l'ONU, qui doit rendre possible la coexistence des peuples séparés par des différences idéologiques et des intérêts économiques opposés. Nous choisissons la coopération seulement dans les domaines

Georges-Henri Martin est né à Genève en 1916. Il a fait ses études aux universités de Genève et Zurich, ainsi qu'à la Graduate School of Public Affairs, American University, à Washington, D.C.

Aux Etats-Unis, il a été d'abord le plus jeune correspondant accrédité à la Maison Blanche, puis adjoint au délégué du Comité international de la Croix-Rouge, l'ancien ministre Marc Peter.

Georges-Henri Martin a été, avec Walter Bosshardt et Werner Imhof de la Nouvelle Gazette de Zurich, l'un des très rares Suisses à assister à la Conférence de San Francisco qui vit naître les Nations Unies. Le Conseil fédéral n'avait délégué aucun observateur politique. Dès 1945, G.H.Martin fut correspondant aux Etats-Unis de la Tribune de Genève ainsi que d'une vingtaine d'autres quotidiens en Suisse romande et en Suisse alémanique ; il fut pendant douze ans également le chef de bureau des journaux du "groupe Pierre Lazareff" et, en particulier, France-Soir ; il fut en même temps correspondant à Washington de cinq quotidiens de la République fédérale allemande, avec comme tête de file la Süd-deutsche Zeitung, de Munich.

De retour à Genève, il a succédé à M. Gaston Bridel à la tête de la rédaction de la Tribune de Genève.

Ses activités civiques ont été, en particulier, les suivantes : aux Etats-Unis, trustee du Twentieth Century Fund, l'une des grandes fondations américaines à but non lucratif. Depuis son retour à Genève, il a participé, entre autres choses, à la création de l'Office du baccalauréat international et à l'introduction de l'enseignement du "Journal à l'école". Il est membre de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Au service militaire, M.Martin a le grade de 1er lieutenant lance-mine.

où elle nous plaît. Dans l'optique suisse, c'est bien compréhensible.

C'est commode de coopérer uniquement dans les secteurs où l'on a un intérêt immédiat à collaborer. Cependant, il faut se rendre compte que si chaque pays adoptait la même attitude, la coopération internationale deviendrait absolument impossible. Sur le plan des principes, l'attitude suisse ( consistant à dire " Je choisis ce qui me plaît dans le menu, et rien d'autre" ) est la négation même de toute forme de collaboration internationale. Si d'autres que nous-mêmes adoptaient la même politique, il n'y aurait pas de Nations Unies du tout.

3. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les Nations Unies fonctionnent d'une manière plus satisfaisante que ce ne fut le cas pour la Confédération des XIII Cantons. Exemple : la Diète de Baden ayant décidé que les deux délégués d'Appenzell ( Rhodes extérieures et Rhodes intérieures ) ne pourraient voter que lorsque ces délégués se seraient mis d'accord au préalable, Appenzell - pendant près de deux siècles - ne participa à aucun vote ; en effet, en deux siècles, les Appenzellois ne trouvèrent pas une seule question sur laquelle ils puissent s'entendre. Cela n'empêcha pas, cependant, la Suisse de s'édifier, de se consolider, et de se stabiliser.

Ayons au moins autant d'indulgence pour l'Organisation des Nations Unies que nous en avons pour nos ancêtres que nous admirons tellement.

4. En revanche, la Confédération - en prenant forme - a développé graduellement un savoir-faire ( les Anglo-Saxons diraient un know-how, c'est-à-dire savoir comment faire ) de la coopération politique. Il n'y a aucune raison de ne pas mettre ce savoir-faire au service de la paix par le truchement d'une action à l'intérieur même des Nations Unies.

Le Conseil fédéral a d'ailleurs découvert cette nouvelle réalité en se débattant comme un beau diable pour faire réussir la politique d'Helsinki, en utilisant justement notre savoir-faire en matière de compromis.

En 1954, à Berne, le "Traité d'Etat" autrichien faisait froncer les sourcils. La Suisse était fâchée qu'on puisse modeler la neutralité autrichienne sur la neutralité suisse, car l'on redoutait que cette dernière perdît son



*Vient de paraître:*

## Albert TEVÆDJRE, La Pauvreté, Richesse des Peuples (\*)

Quel plaisir de pouvoir signaler ce livre percutant dans ce numéro du Bulletin consacré à l'O.N.U. Car Albert Tévoédjré, membre du Bureau de notre Classe, est directeur adjoint du B.I.T., aînée des organisations spécialisées ; et directeur aussi de l'Institut international d'études sociales, dont le rôle de catalyseur des pensées concernant le Tiers Monde va grandissant.

Dans ce maître-ouvrage, qui est à la fois un défi et un cri du cœur, l'auteur développe ce thème, à première vue stupéfiant pour des Suisses : la pauvreté peut constituer une richesse ! Il présente une analyse sans indulgence de la façon dont certains gouvernants de pays souverains depuis peu se croient obligés d'imiter leurs anciens colonisateurs, négligeant ainsi les vrais besoins et les légitimes aspirations des peuples qu'ils dirigent. C'est ce qu'il appelle le " contre-développement". Son étude fouillée des domaines économiques, sociaux et politiques, aboutit à la proposition concrète d'un CONTRAT DE SOLIDARITE, dont les applications précises sont définies avec lucidité. Voilà un programme que la Suisse ferait bien d'examiner avec la plus grande sympathie.

Lisez et faites lire à vos amis cette oeuvre stimulante !

P.A.L.

(\*) Avant-propos de Jan Tinbergen ; préface de Dom Helder Camara ; Editions ouvrières, Paris, 1978.



L'ORIGINAL DE CETTE PHOTO EST EXPOSÉ AU BAR DE L'HOTEL DU PALAIS 135 RUE DE LAUSANNE, GENEVE (SUISSE)

"L'Escalade", ou "L'assaut de la tribune" de la S.d.N, en 1937.  
 ( On reconnaît, de g. à dr., en bas : Mussolini, Hitler, Staline,  
 Chamberlain, etc. Au-dessus : Lloyd George, Herriot, Motta, etc.)  
 Bar de la Presse, Palais des Nations/Dessin de DERSO et KELEN, 1937 .

caractère prétendument unique. Or, aujourd'hui, notre principal exercice de politique étrangère se développe avec l'appui des Nations Neutres et Non-Alignées (NNN) , y compris San Marino et Malte ; cela nous laisse songeur simplement parce que c'est la démonstration qu'en Suisse les esprits évoluent sans qu'on veuille jamais, par la suite, adapter la forme à la substance nouvelle de la politique étrangère. A vrai dire, la passion de la neutralité est une survivance du passé . Cette passion de la neutralité est, à notre avis, la forme authentiquement suisse du nationalisme ( isolationnisme et nationalisme sont en Suisse quasi-synonymes) . Le nationalisme lui-même est une réaction émotionnelle contre les nécessités du monde moderne.

5. Les problèmes mondiaux sont devenus globaux. Ceci dit, tous les problèmes ne trouvent pas automatiquement leur solution au niveau de la planète. Bien au contraire. Tout ce qui peut être réglé au niveau communal, doit être réglé par la commune. Ce qui peut être réglé, à l'intérieur d'un pays, par l'unité fédérant les communes ( en Suisse : canton ; aux Etats-Unis : State ; en France : conseil général ; en Allemagne : Laender ; etc., etc. ) doit être réglé à ce niveau-là. Ensuite viennent les problèmes de caractère national ; ceux qui concernent les régions ( Europe, OAS, Comecon, etc.) et, enfin, les problèmes globaux concernant l'interdépendance à l'échelle du monde. La tâche du prochain siècle est de faire un tri général de toutes les questions, en vue précisément de déterminer à quel niveau chaque difficulté doit être traitée.

Il est affligeant que la Suisse puisse refuser de participer à cette oeuvre de classification ; ou, si l'on veut, à ce tri général que nous impose la vie en commun sur une planète aujourd'hui déjà très exiguë, et qui le deviendra sans doute encore plus avec le temps.

Nous défendrions mieux la souveraineté suisse - vraie ou imaginaire - si nous faisons entendre notre voix dans le concert mondial au moment de la distribution des compétences.

6. La crise du dollar, entraînant la crise du franc suisse, est un



excellent exemple de ce qui se produit quand on veut se tenir à l'écart. Nous n'avons collaboré, dans le domaine monétaire, qu'aux institutions dont on pouvait attendre des dividendes matériels immédiats. Quelle que soit la gravité des fautes commises par d'autres pays dans le domaine monétaire, il faut bien admettre que ce cas spécial du franc suisse n'inspire plus beaucoup de sympathie à l'étranger. Ce sera pire encore quand la communauté internationale reviendra à une politique de stabilisation. On stabilisera au niveau général des monnaies, et la Suisse restera accrochée à un franc trop élevé. Nous plaiderons notre cas spécial qui n'intéressera alors personne. On ne peut pas attendre que le monde se montre solidaire, dans le domaine monétaire, avec une Suisse qui s'est montrée peu solidaire du monde. Nous avons collaboré, dans diverses situations, au coup par coup, mais toujours à court terme.

Ce dont nous avons besoin, c'était d'une présence suisse dans une politique monétaire à long terme. Peut-être la crise du dollar et la crise du franc suisse se seraient-elles développées de toute autre manière. Mais, la position morale de la Suisse, et l'attitude des banques centrales des autres pays seraient-elles plus favorables si nous avions été, dès 1945, plus constructifs et plus désireux de coopérer.

7. En réponse à ces remarques, inévitablement schématiques, on fera valoir que la Suisse collabore à d'innombrables institutions spécialisées, et que par conséquent nous n'avons rien à nous reprocher. La vérité, en effet, me semble être en partie un problème de vocabulaire. La Suisse parle déjà, et de mille manières, la langue des Nations Unies. Mais elle ne s'en rend pas compte. La Confédération est dans la situation du Monsieur Jourdain du Bourgeois Gentilhomme, qui "faisait de la prose sans le savoir". La Suisse fait partie de la communauté internationale des Nations Unies sans le savoir. Tout comme M. Jourdain a découvert qu'il faisait de la prose, il convient que nous découvriions la réalité de notre situation politique dans le monde. Nous verrons alors que l'entrée à l'ONU n'est qu'un tout petit pas à franchir : l'adaptation de notre vocabulaire isolationniste à une réalité des faits qui veut - que cela plaise

ou non - que nous soyons intégrés comme les autres dans l'effort général pour la paix, -- cela en apportant à l'ONU ce que nous pouvons, en toute modestie, fournir.

G.H.Martin .

ANDRÉ PAUL  
illustre l'actualité  
économico-politique  
dans l'"Ordre Profes-  
sionnel", 22/2/1978 .

Reproduction avec sa  
gracieuse permission.



Un franc vraiment trop lourd!

## ECHOS DE LA PRÉCÉDENTE CONFÉRENCE

### « L'Europe, quelle Europe? »

C'est, sinon un constat d'échec, du moins un constat de stagnation qu'on fait les orateurs conviés par la classe « commerce et industrie » de la Société des arts à un débat sur le thème « L'Europe, quelle Europe? », et qui réunissait Mlle Aliette Aubert, députée au Grand Conseil, M. le ministre Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère suisse, ancien délégué du Conseil fédéral auprès de l'OECE, l'ambassadeur Charles Muller, secrétaire général de l'AELE et M. Denis de Rougemont, professeur, écrivain et philosophe.

Europe des Neuf, Europe des seize, Europe de l'Atlantique à l'Oural, Europe politique ou Europe économique? Europe en devenir ou Europe en panne?

Pour M. Muller, en dépit de tous ses défauts, le bilan de l'intégration européenne n'est pas négatif, du moins dans le domaine économique. Mais la crise actuelle n'a pas débouché sur un progrès dans la construction européenne. M. Muller voit cependant des stimulants possibles dans l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal à la CEE, dans une meilleure organisation de la défense du continent et dans la mise en place d'institutions démocratiques.

Mlle Aliette Aubert voudrait bien pouvoir « rêver l'Europe ». Hélas, dit-elle, la plupart des femmes ignorent tout de l'intégration européenne et ne connaissent que l'Europe des bons achats. Pourtant si elle leur apportait la sécurité que toutes recherchent, elles y adhéreraient avec plus d'enthousiasme.

Pourquoi l'Europe ne s'est-elle pas faite? A cause de la querelle des institutions et de leur manque d'imagination, devait dire M. Gérard Bauer après avoir décrit les lendemains prometteurs de la Seconde Guerre mondiale.

Mais la vision d'avenir et la note d'optimisme, c'est M. Denis de Rougemont qui devait l'apporter. Il faut faire l'Europe, devait-il dire d'entrée de jeu, sinon nous serons rapidement colonisés par l'URSS à l'est, par les USA à l'ouest. L'Europe actuelle, c'est l'amicale des mysanthropes, une mosaïque d'Etats-Nations qui ne veulent concéder

Débat extrêmement riche, trop riche peut-être, ce lundi 6 mars 1978 en la Salle des Abeilles. Les questions fusaiement de toutes parts et, l'heure étant venue, il a fallu interrompre la discussion alors que beaucoup de mains encore se levaient. Débat peut-être trop riche, probablement insoluble, sur un sujet qui tenait visiblement au cœur de chacun, mais qui se résume en un seul signe typographique : le point d'interrogation.

Certains participants se sont plaints - oh! bien gentiment - de n'avoir pas disposé d'assez de temps pour dire tout ce qu'ils avaient à dire. C'est bien vrai, dans un sens, et je m'en excuse. Mais, par ailleurs, cette plainte m'enchantait : elle prouve que nous avons mis dans le mille ! Le but de cette soirée était de démontrer l'extrême complexité du problème de l'Europe, aujourd'hui. La première ligne de l'Editorial du Bulletin annonçait la couleur : " Ils disent : "Europe, Europe, et il n'y a point d'Europe ...! "

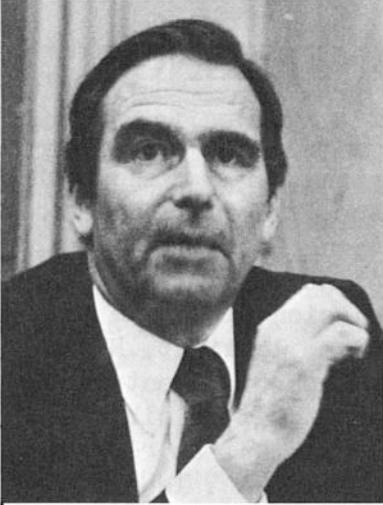
aucune de leurs prérogatives. Pour lui l'alternative est claire: ce sera l'Europe des régions, organisée en fédération, ou la guerre nucléaire entre des Etats rivaux pour qui seule importe la puissance. L'Europe doit inventer un autre modèle construit sur la liberté. Il faut, devait-il conclure, construire une sorte d'Europe parallèle en perçant les frontières comme des écumoires. **Françoise Buffat**

Journal de Genève, 8 mars 1978.

(Photos : Jean von Mühlönen)



Comme le premier lundi de chaque mois, une foule dense et attentive de membres de la Classe et d'amis emplit la Salle des Abeilles. Dès 21 h.30, les questions vont fuser. François Tronchin, Théodore de Saussure, Duval, sont avec nous .



L'ambassadeur Charles Denis de Rougemont, philosophe, écrivain, éducateur. Secrétaire-général de l'A.E.L.E.



Le ministre Gérard Bauer, délégué du Conseil fédéral lors de la création des institutions .

Il est vrai que chaque orateur aurait pu parler de son sujet pendant des heures sans l'épuiser. Et encore n'aurait-il évoqué qu'un aspect du problème . C'est pourquoi je placerai en tête de ce résumé très abrégé des questions posées , celle de M. Thomas Bednar, qui n'a pas reçu de réponse et que, vu l'heure tardive, je ne lui ai pas donné le loisir de développer :

- Quelles sont les limites géographiques de l'"Europe" ?

Réponse : Tout dépend de quelle "Europe" on entend parler. L'Europe dite "occidentale" nous est connue. Nous croyons aussi avoir un souvenir assez précis de ce que nous appelons l'Europe "de l'Est". Mais les données sont beaucoup plus vagues quand il s'agit de l'Europe "soviétisée". L'Agence Novosti, de Moscou, vient de publier une brochure qui commence par ces mots : " Ce livre est consacré à un pays qui occupe (...) une bonne moitié de l'Europe. "

Donc : Selon l'APN, 13/5, Podkolokolny péréoulouk, Moscou 109028 : Prenez l'Europe occidentale, ajoutez l'Europe de l'Est, multipliez par deux : voilà l'Europe !

M. Marcel A. Naville a ajouté ceci : " Quelle Europe ? " S'il s'agit uniquement des pays de l'Europe occidentale, ce serait une alliance circonscrite dans l'espace et en profondeur, rejetant le très riche patrimoine culturel et historique de l'Europe orientale. →



Double interrogation : Qu'en est-il de la neutralité suisse ?



"Neutralité ne veut pas dire indifférence" Le modérateur applaudit Aliette Aubert!

Quel appauvrissement ! Et s'il s'agit d'une union avec les pays de l'Est , quels seraient les critères communs et les idéaux partagés qui permettraient une telle construction ?

M. Naville - et pour cause - n'a pas reçu de réponse satisfaisante. De même qu'aucune question vraiment percutante n'a pu recevoir de réponse vraiment satisfaisante .

Coordination déficiente ? Temps trop limité ? Trop grand nombre d'orateurs ? Les critiques, comme toujours, se sont fait entendre après coup. Mais hélas, comme toujours, les éléments constructifs sont rares. D'autant plus rares que les moyens d'action de la petite Suisse sur l'Europe sont, disons, modestes.

M. BERCHTOLD a mis le doigt sur un des points sensibles en demandant :

- La neutralité de la Suisse ne représente-t-elle pas un anachronisme, qui fait obstacle à l'intégration politique de notre pays dans la C.E. ?

M. BAUER répond : On confond trop souvent notre politique de neutralité avec le neutralisme. La Suisse n'est pas neutraliste. Sa politique de neutralité lui offre de nombreuses possibilités de coopération.

Tatiana von SCARPATETTI : Croyez-vous vraiment à un avenir de l'Europe unie, si les Communistes entrent au gouvernement en France et en Italie ?

M. MULLER : Cela risque effectivement de compliquer les choses. Mais la fédération de l'Europe, au fond, est une question de Foi .

Question à M. de Rougemont : Qu'attendez-vous de l'avenir européen ?

DENIS de ROUGEMONT : Cela se résume en trois vœux : des Régions pour l'Europe fédérée, une Europe fédérée pour le Monde ; le tout au bénéfice de la personne .

- Comment pensez-vous y arriver ?

DENIS de ROUGEMONT : En partant de ce qu'on voit se faire : des quelques quarante-cinq Régions qui sont en train de prendre forme et relief, et de se "reconnaître" elles-mêmes dans l'Europe de l'Ouest, pour remonter vers la Fédération qu'elles seules peuvent rendre possible et qui pourra seule garantir les conditions de leur autonomie. On suivra la seule voie praticable aujourd'hui : celle des modes de coopération que les Etats-Nations ne sauraient empêcher sans s'avouer franchement totalitaires, ce qu'aucun n'ose, à l'Ouest, aujourd'hui.

M. Horace JULLIARD : Quarante-cinq régions ? Quelles régions ?

Le modérateur ( en l'absence de M. de Rougemont, attendu le même soir pour l'attribution d'un prix ) : La Regio genevensis, celle de Bâle, où trois pays se rencontrent, bien d'autres encore ...

Marc-A. BARBLAN : Madame Aubert peut-elle dire quel rôle la femme doit jouer dans la construction de l'Europe ?

ALLETTE AUBERT : La femme , par-dessus tout, a besoin de sécurité. En tant que femme, mais, surtout, en tant que mère. Elle appuiera donc tous les mouvements garantissant la sécurité, la stabilité, la paix et se méfiera toujours des aventures et des promesses trop visiblement démagogiques.

Le modérateur se tourne vers le philosophe pour un mot de la fin ...

DENIS de ROUGEMONT : Tant qu'il y aura l'Etat-nation, il n'y aura pas d'Europe.(...) Le modèle de société génialement bâclé par Napoléon, en vue de la guerre et de rien d'autre (...) sera la formule des Etats totalitaires.(...) Le Royaume à venir est "au-dedans de nous". L'Etat totalitaire aussi.

# «L'Europe... mais quelle Europe?»

## Débat animé à la Société des Arts avec Gérard Bauer et Denis de Rougemont

C'est le thème développé au cours de la conférence-débat qui s'est tenue récemment sous les auspices de la Société des Arts.

M. Gérard Bauer, ancien président de la Fédération horlogère suisse, a ouvert le débat en mettant en relief les grandes dates qui ont marqué l'ébauche d'une Europe unie après la Seconde Guerre mondiale. Il a relevé le rôle important de l'Europe dans la reconstruction de l'économie mondiale, le Plan Marshall, ainsi que la création du GATT.

Il a mis particulièrement l'accent sur le «Miracle de l'Europe» qui a eu lieu de 1948 à 1952, sur la fermeture du canal de Suez en 1956 et sur les difficultés d'approvisionnement qui en découlèrent pour l'Europe, de même que sur la création d'une zone de libre-échange et la naissance de la CEE en 1957.

Le secrétaire général de l'Association économique de libre-échange, M. Charles Muller, a prôné quant à lui l'organisation de la défense européenne afin de sauvegarder sa position dans le monde, le maintien de son caractère démocratique et la création de l'union européenne sur le modèle fédératif.

Il a souligné en outre l'importance de la future adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal à une Europe élargie, importance due notamment au débordement des problèmes économiques et énergétiques du cadre régional et national.

Le rôle que les femmes seront amenées à jouer dans une Europe unie et élargie a été mis en valeur par Mme Aliette Aubert, députée au Grand Conseil. Des associations de femmes sont en effet déjà créées au niveau européen et ces groupements ont adopté des dizaines d'accords et de traités concernant les droits de l'homme, la santé et l'éducation.

Pour M. Denis de Rougemont, écrivain et directeur du Centre européen de la culture, la création de régions autonomes est le premier pas à franchir afin d'assister à la naissance d'une Europe entièrement unie. Il a souligné également la nécessité

de voir ces régions se fédérer, faute de quoi l'Europe ne saurait se faire.

Il a rappelé l'illusion donnée par tous les régimes totalitaires, que ce soit celui de Lénine, de Staline, de Mussolini ou de Hitler, illusion de l'avènement d'une

communauté nouvelle, et il conclut: «L'Europe doit se fédérer.»

Un débat animé a mis un terme à ces exposés sur un sujet dont l'importance a été mise en valeur par de brillants orateurs.

V. E.

1958 - 1978

### IN MEMORIAM WILLIAM RAPPARD

Signe des temps : il est une question qui n'a pas été posée en l'Athénée le 6 mars : celle de la compatibilité de la neutralité suisse avec une fédération européenne. Cela montre à quel point la conception même d'une telle fédération a reculé, alors qu'elle était sur toutes les lèvres il y a trente ans. Néanmoins, comme la question se posera a fortiori à propos d'une éventuelle adhésion de la Suisse à l'O.N.U. - objet du débat du 3 avril - il vaut la peine de relever ici la réponse donnée à cette question décisive par William RAPPARD (\*) :

" Le 27 mai 1815, la Diète exprime " la gratitude éternelle de la nation suisse envers les hautes puissances qui promettent de reconnaître et garantir la neutralité perpétuelle, que l'intérêt général de l'Europe réclame.

" Il y a donc 136 ans, la neutralité de la Suisse, loin d'être dénoncée comme contraire aux convenances de ses voisines et à la solidarité européenne, se voyait au contraire reconnue " comme étant dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière". Et cela par un acte solennel, portant la signature ( de tous les États européens ).

Que cette neutralité se soit depuis lors avérée comme étant dans l'intérêt de la Suisse, cela me paraît trop évident pour qu'il soit nécessaire ni même permis d'y insister. Comment en douter, en effet, au lendemain de deux guerres mondiales au cours desquelles, grâce à sa fidélité à son principe tutélaire et au respect dont ce principe fut entouré par tous ses voisins, malgré des circonstances stratégiques et morales exceptionnellement défavorables, la Suisse est apparue comme un asile inviolé de paix et de charité au milieu d'une Europe déchirée par les haines et ensanglantée par les armes ? "

(\*) Conférence à la Société de Zofingue, Zurich, le 28 mai 1951.

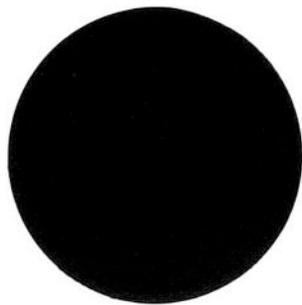
WILLIAM RAPPARD EST MORT IL Y A 20 ANS, le 29 avril 58

▲  
Tribune de Genève,  
20 mars 1978.

Varia Politica  
à l'occasion du 70<sup>ème</sup>  
anniversaire de  
William Rappard. ▶  
Ed. Polygraphiques,  
Zurich, 1953.

## L'Industrie Métallurgique

# ÉLÉMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GENÈVE



L'Union des Industriels en Métallurgie  
du Canton de Genève groupe:

- 54 entreprises occupant 11000 personnes
- L'exportation constitue la caractéristique de l'industrie genevoise des machines et appareils qui fabrique une grande variété de produits de haute qualité.

**DOCUMENTATION**

**INFORMATION**

**U.I.M.** 9, rue Boissonnas, 1227 Genève-Acacias tél. (022) 43 93 70

**Comme il n'y a rien de plus important dans la vie que les affaires, Swissair se charge tous les matins de vous conduire vers les vôtres dans plus de 30 villes européennes.**

**Mais comme il y a dans la vie des choses plus importantes que les affaires, Swissair vous ramène en Suisse le soir même.**



Ainsi vous pourrez offrir à votre femme ce dîner trois étoiles que vous lui promettez depuis longtemps. Vous pourrez raconter à vos enfants cette belle histoire qu'ils attendent avec impatience. Vous pourrez terminer cette partie d'échecs que vous avez laissée en suspens la veille. Vous pourrez boire quelque chose en toute décontraction à la brasserie du coin. Et vous pourrez reprendre, page 320, ce roman que vous aimez lire tranquillement à la maison, dans votre fauteuil.

Vous pourrez donc goûter à loisir toutes ces choses importantes, plus importantes dans la

vie que les affaires. En définitive, n'est-ce pas pour l'amour d'elles que nous faisons des affaires?

Et sur ce point, les vols d'un jour de Swissair vous laissent de toute façon bien assez de temps. Prenons par exemple la durée du séjour à Amsterdam 11 heures 45 minutes, à Londres 9 heures 35 minutes, à Milan 7 heures 35 minutes, à Paris 11 heures 45 minutes, à Stuttgart 11 heures 25 minutes.

Swissair et votre agence de voyages IATA se feront un plaisir de vous fournir tous les renseignements souhaitables.

